

## Communauté de communes de Serre-Ponçon

### 1<sup>er</sup> atelier public sur le projet d'aménagement stratégique (PAS) et le document d'orientation et d'objectifs (DOO)

#### ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS

Date de l'atelier : Le 02 avril 2024, à 18h00

Lieu : Salle de la Manutention, Embrun

Durée de la réunion : 3 heures

Objet de l'atelier :

- Introduction : Présentation du contexte dans lequel le SCoT de Serre-Ponçon est élaboré, et des orientations travaillées par les élus dans le cadre du projet d'aménagement stratégique (PAS) du SCoT ;
- Temps de travail visant à recueillir les remarques des participants sur les orientations proposées dans le PAS, puis leurs propositions de traduction opérationnelle du PAS dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO).

Cet atelier couvre la thématique **transition écologique**, constituant le premier axe du PAS.

Personnes présentes à l'atelier :

- Techniciens de la communauté de communes de Serre-Ponçon ;
- Bureau d'études Alpicité ;
- Habitants du territoire (environ 25 personnes étaient présentes à cet atelier).

#### RETOURS SUR L'ATELIER

##### *Retour sur le PAS*

- Proposition de modification de l'action : « *Articuler la préservation de la ressource en eau et le développement urbain* » en « *S'assurer d'une ressource en eau suffisante, préalable indispensable avant toute urbanisation* ».

##### *Propositions de traduction opérationnelle du PAS dans le DOO*

Nota Bene : les participants avaient la possibilité de définir un niveau de priorité pour les actions proposées. Lorsque cet outil a été mobilisé, il apparaît de la manière suivante ::

- Niveau de priorité fort : +++
- Niveau de priorité moyen : ++
- Niveau de priorité faible : +

## Orientation 1.1 – L'eau, un enjeu central de la transition du territoire

### *Assurer la qualité et la quantité de la ressource en eau pour la préserver*

#### Actions :

- Tendre vers la moyenne nationale en matière de rendement des réseaux (> 80%) → fixer un objectif progressif dans le temps ;
- Améliorer le rendement des réseaux (+++) : réparer les fuites ;
- Schéma directeur d'alimentation en eau à réaliser par les communes, notamment afin de fixer des objectifs en matière d'amélioration du rendement des réseaux ;
- Proposer une tarification progressive de l'eau (x m3 gratuits, puis prix de base, puis prix élevé au-delà) (+) ;
- Réflexion sur la tarification de la ressource (+) ;
- Favoriser des moyens d'arrosage agricole plus économes en eau (aspersion, moins de gravitaire) (++) ;
- Réfléchir à une agriculture peu consommatrice en eau (++) ;
- Encourager l'entretien des canaux d'irrigation (++) ;
- Aider les ASA (++) ;
- Privilégier des pratiques culturales garantissant un bon état des sols, une perméabilité, une capacité d'absorption de l'eau... ;
- Conserver les jardins et haies sur toutes les parcelles, y compris urbanisées ;
- Mettre en place des actions concrètes : généralisation des toilettes sèches, du compostage, des récupérateurs d'eau ;
- Acter une politique de sensibilisation à l'économie de l'eau (durée et nombre de douches, « mousseurs » de robinet, école...) (+) ;
- Améliorer la prévention et la sensibilisation sur les consommations d'eau (+++) ;
- Obliger les syndicats de l'eau à alerter les particuliers en cas de fuites (++) ;
- Augmenter la capacité de traitement des stations d'épuration ;
- Travailler pour réduire l'arrivée d'eaux usées dans le lac de Serre-Ponçon, notamment la pollution par microbilles.

### *Gérer la ressource dans une logique de partage des usages*

#### Actions :

- Mieux communiquer sur l'usage (transparence) ;
- Définir les nécessités d'usages (+++) ;
- Catégoriser les usages pour les prioriser ;
- Réfléchir aux retenues collinaires dans le cadre des priorités d'usage (+) ;
- Favoriser le multi-usage des réserves collinaires ;
- Instaurer des quotas sur les canons à neige ;
- Lutter contre l'accaparement de la ressource (indicateurs et suivi) ;
- Ne pas offrir plus de volume d'eau disponible pour l'agriculture ou l'industrie avec des réserves collinaires (+++) ;
- Gérer l'eau en aval du territoire (arrosage des gazons en Provence, piscines, catégories de l'agriculture, foins de la Crau vendus au Qatar...) (+) ;
- Faire évoluer les habitudes en matière d'assainissement (*exemple : toilettes sèches*) ;
- Imposer la récupération des eaux de pluie pour toute construction, à l'échelle des unités de construction (y compris pour l'existant) ;

- Le PLU doit imposer, pour toute nouvelle construction, la mise en place d'un système de récupération d'eau pluviale ;
- Récupérer les eaux de pluie afin qu'elles ne retournent pas dans le réseau d'eau potable (pour la machine à laver...) : encourager les technologies sanitaires de récupération et de réutilisation des eaux usées (++) ;
- Améliorer la récupération des eaux de pluie (++) ;
- Réutiliser les eaux usées ou pluviales à l'échelle communale ;
- Autoriser la réutilisation des eaux grises ;
- Développer les systèmes d'assainissement individuels pour les secteurs isolés, où il y a de la place, pour ne pas surcharger les stations d'épuration et éviter que les eaux grises arrivent jusqu'à elles ;
- Mettre en place des solutions de stockage.

### *S'adapter aux évolutions climatiques et à ses conséquences*

#### Actions :

- Végétalisation adaptée au changement climatique, avec des espèces demandant moins d'eau ;
- Favoriser l'implantation d'espèces végétales plus résilientes dans un contexte de réchauffement climatique ;
- Anticiper le tarissement de la ressource en eau en réalisant des études pour exploiter de nouvelles ressources ;
- Protéger la population contre le risque feu de forêt avec les réserves d'eau ;
- Travailler sur la régulation des piscines ;
- Réfléchir sur une tarification adaptée à la saison (*exemple : tarifs plus chers lorsque la ressource est la moins abondante*) ;
- Travailler sur une politique incitative tarifaire, à corréliser avec la quantité consommée ;
- Mettre dans les PLU l'obligation de limiter au maximum l'imperméabilisation des sols autour des constructions pour éviter les ruissellements importants d'eau sur les routes, chemins, dans les hameaux... (+++) ;
- Conserver des zones de pleine terre chez les particuliers, afin de réduire le ruissellement et limiter l'imperméabilisation des sols ;
- Entretien des réseaux d'eau (canaux...) (++) ;
- Parvenir à une cartographie de tous les canaux ;
- Replanter des haies en milieu agricole (++) ;
- Gérer la problématique des eaux souterraines pour éviter les débordements des nappes ;
- Conserver, voire restaurer les zones humides ;

### **Orientation 1.2 – Améliorer la résilience du territoire vis-à-vis des effets du changement climatique**

#### *Protéger les populations*

#### Actions :

- Mettre en place des ouvrages de protection contre les glissements de terrains, tout en entretenant les existants (+++) ;
- Avoir une vision prospective de l'évaluation des risques (PPR) pour pouvoir interdire les constructions ou les mettre en zonage très réservé, voire obligation de relocaliser les habitats et les entreprises (+++) ;

- Etablir une culture de la gestion des risques (++) ;
- Faire des exercices des PPR du territoire ;
- Mieux connaître, entretenir et gérer les ouvrages (fossés, canaux, rigoles), par exemple en développant les actions de débroussaillage et de nettoyage ;
- Améliorer la gestion collective des biens communs (canaux) ;
- Rendre plus visible les travaux de gestion des ouvrages ;
- Tarification GEMAPI au bassin-versant de la Durance ;
- Réfléchir aux modes de communication des risques (en dehors d'une communication « numérique ») (++) ;
- Travailler davantage sur la prévention des risques (sensibilisation de la population et des élus) ;
- Compléter la connaissance des risques en définissant des plans d'actions pour réduire les « causes racines » des risques naturels ([recommandation](#)) ;
- Définir la capacité d'accueil nominale de la population touristique ;
- Revégétaliser les espaces pour lutter contre la chaleur (*exemple : cours d'école*) (+) ;
- Favoriser les actions citoyennes pour planter dans l'espace public et entretenir les plantations pour lutter contre la chaleur (+) ;
- Imposer un pourcentage de non artificialisation des parcelles constructibles ;
- Tendre vers une souveraineté alimentaire du territoire autant que faire se peut ;
- Protéger l'agriculture locale / maraîchage.

### *S'adapter en développant des stratégies alternatives*

#### Actions :

- Végétaliser les cours d'école ;
- Végétaliser les toitures ;
- Mieux travailler le confort d'été ;
- Avoir une vision plus naturelle de l'aménagement du lac ;
- Rendre les maisons plus résilientes (*cf toitures végétalisées*) ;
- Favoriser des essences végétales limitant la propagation des feux ;
- Mettre en place des plans d'évacuation des populations vivant dans des secteurs éloignés des zones urbanisées (forêts).

### **Orientation 1.3 – Mettre en œuvre une stratégie permettant de réduire les consommations énergétiques et de développer la production d'énergies renouvelables**

#### *Limiter les consommations énergétiques*

#### Actions :

- Autoriser les isolations thermiques par l'extérieur ;
- Optimiser les consommations énergétiques (*exemple : augmentation de la vitesse de réglage des chauffages collectifs*) ;
- Bien orienter les constructions en vue d'économie d'énergie ;
- Réduire les consommations des bâtiments publics (*capteurs, isolation thermique extérieure...*), tels que sur l'hôpital, les maisons de retraite... ;
- Travailler sur le développement des toitures végétalisées pour améliorer le confort des habitations et limiter l'utilisation de la climatisation ;
- Favoriser l'autoconsommation énergétique (individuelle et collective) ;
- Réutiliser les surplus d'énergie (*recupération de chaleur des groupes froids*) ;

- Réutiliser les surplus d'énergie / de chaleur (*exemple : cuisine centrale avec les frigos*) ;
- Améliorer les DPE afin de les rendre plus fiables ;
- Développer les poêles à bois.

### Engager une réflexion collective territoriale de développement des énergies renouvelables

#### Actions :

- Continuer à développer les réseaux de biomasse (*chaufferies bois*) ;
- Développer les énergies renouvelables sur le territoire tout en prenant en compte les enjeux de préservation du patrimoine ;
- Diversifier les sources de production d'énergies renouvelables.

### Orientation 1.4 – Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité de l'air

#### Développer des stratégies de mobilités alternatives

#### Actions :

- Augmenter la fréquence des trains (en lien avec la SNCF) ;
- Diversifier l'offre ferroviaire ;
- Revoir la tarification des trajets en train, peu attractive ;
- Mettre en place des navettes électriques sur rail (en complément du train qui peut poser problème sur le territoire car consommant beaucoup) ;
- Mettre en place des pistes cyclables en site propre ;
- Développer la multimodalité ;
- Rapprocher les services des populations pour limiter les déplacements ;
- Implanter les entreprises ne nécessitant pas de foncier important à proximité des transports en commun et des centres villes ;
- Encourager le développement d'activités économiques itinérantes sur le territoire (épicerie...)
- Développer le réseau de transport en commun entre Savines-le-Lac et Chorges ;
- Développer le covoiturage / les aires de covoiturage ;
- Mettre à la location des vélotos ;
- Développer les sites de location de voitures pour limiter le nombre de véhicules ;
- Augmenter le nombre de parkings vélo pour limiter la circulation des voitures sur certains secteurs (et même plus largement, tous les équipements liés à la pratique du vélo).

### Orientation 1.5 – Réduire, trier, valoriser et gérer les déchets

#### Réduire la production des déchets

#### Actions :

- Déchets inertes : limiter les terrassements, utiliser les pentes naturelles des terrains pour les constructions (+++)
- Sensibiliser sur les packagings inutiles à l'achat (+)
- Inciter à la diminution des emballages et au développement du vrac ;
- Créer une matériauthèque sur le territoire de la CCSP (+++)
- Mettre en œuvre une politique favorisant les consignes (verre, plastique...) (++)
- Travailler au retour de la consigne pour le verre ;

- Favoriser le réemploi (exemple de la ressourcerie et du Fil d'Ariane, associations caritatives...) (++) ;
- Accélérer la gestion des biodéchets ;
- Développer le compostage ;
- Lutter dans les collèges et lycées contre le gaspillage alimentaire (++) ;
- Sensibiliser à la réduction de la consommation (y compris chez les professionnels).

### Valoriser les matériaux

#### Actions :

- Ecoconception (cf. loi climat et résilience) : mettre en place des préconisations sur la possible utilisation du bois et des matériaux biosourcés (+++) ;
- Développer la filière de la laine de bois, permettant la production de matériaux isolants sur le territoire ;
- Laver les contenants en verre (par exemple par la création d'une unité de lavage) ;
- Organiser des filières de valorisation des déchets du bâtiment ;
- Recycler les matériaux du bâtiment.

### Gérer les déchets

#### Actions :

- Revenir à la tarification incitative sur le tri ;
- Faciliter le tri ;
- Trouver une solution pour le stockage des déchets inertes / développer du tri local ;
- Recueillir les huiles usées des particuliers et professionnels en favorisant les lieux de collecte à proximité des usages (++) ;
- Améliorer le recyclage dans les établissements scolaires (papiers) (++) ;
- Utiliser la voie ferrée pour développer un quai de transfert (fret) ;
- Développer le fret pour réduire les déplacements de marchandises par la route ;
- Mettre en place des cahiers des charges dans les collectivités locales pour les commandes publiques afin de limiter les déchets (+++) ;
- Favoriser les ventes de produits en détail / vrac (++) ;
- Favoriser les commerces de proximité (+++) ;
- Etendre la zone d'enfouissement de Pralong.

### Orientation 1.6 – Inscrire le territoire dans la trajectoire du zéro artificialisation nette

#### Actions :

- Urbaniser les « dents creuses » ;
- Débitumer / désartificialiser / replanter certains espaces publics ;
- Interdire la compensation ;
- Favoriser l'habitat collectif ;
- Favoriser l'habitat partagé ;
- Favoriser des projets d'habitation sans posséder le terrain ;
- Travailler sur l'articulation des projets d'aménagement et de la préservation du paysage ;
- Travailler sur la mutualisation d'équipements (buanderie...) pour sauvegarder les espaces naturels ;
- Inciter à la location à l'année en la rendant plus attractive (limiter de fait la vacance) ;

- Limiter la vacance (ce qui peut passer par une augmentation de la taxe des biens vacants) ;
- Lutter contre les lits froids ;
- Mutualiser les parkings ;
- Mise en place d'une réserve foncière nécessaire par les communes.